
AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

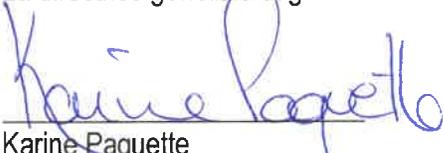
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance d'ajournement du Conseil municipal de la séance ordinaire du 12 août 2024, tenue le 16 août 2024, le Conseil municipal de La Macaza a modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a reporté la séance ordinaire prévue le 9 septembre 2024 au **lundi 16 septembre 2024 à 18h30** à la salle du conseil, au 53 rue des Pionniers, La Macaza.

DONNÉ À LA MACAZA CE 20^e JOUR D'AOÛT 2024

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe



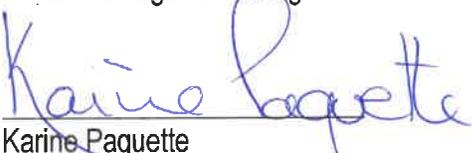
Karine Paquette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karine Paquette, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci sur le site Internet de la Municipalité et dans le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville conformément à l'article 4 du *Règlement numéro 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour d'août 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe



Karine Paquette